

Mme Brigitte BOURGUIGNON
Ministère délégué chargé de l'Autonomie
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Saint-Renan, le 4 mai 2021

Objet : Proposition pour revaloriser le secteur de l'aide à domicile

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des aides à domicile employées par des entreprises privées.

Ce 1^{er} avril, vous avez annoncé une revalorisation des salaires du secteur de l'aide à domicile. Je me réjouis évidemment de l'avancée que cela représente pour les salariés attachés à la convention collective de la branche de l'aide à domicile du secteur associatif.

Cette augmentation de 13 % à 15 % (au 1^{er} octobre 2021) des salaires des personnels qui interviennent auprès des personnes âgées dépendantes ou handicapées crée cependant une iniquité entre les aides à domicile, selon leur convention collective de rattachement.

Comme vous le savez, les aides à domicile – employées par des associations, ou bien des entreprises privées - font le même travail. Elles accomplissent les mêmes tâches pour accompagner, et prendre soin des personnes âgées en perte d'autonomie, ou handicapées.

Alors que près de la moitié des aides à domicile sont salariées du secteur privé (et sont exclues de la revalorisation), je souhaite attirer votre attention sur un certain nombre de pistes concrètes, essentielles pour assurer la pérennité de l'ensemble des structures d'aide à domicile.

Même si je mesure bien que l'Etat ne dispose pas des mêmes marges d'intervention pour le secteur privé que pour le secteur associatif, il me paraît essentiel, à l'heure où l'on parle du « virage domiciliaire » et où les difficultés de recrutement sont connues et avérées, de considérer avec le plus grand sérieux ces pistes de « rattrapage » afin de ne pas créer de fossé entre public et privé.

.../...

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20
Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

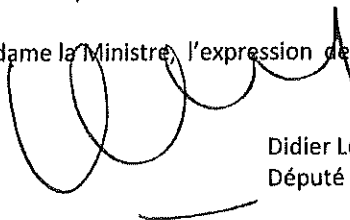


../..

1. la création d'un taux APA/PCH unique pour toutes les structures privées et associatives permettrait de gommer les inégalités de prises en charge des bénéficiaires, et apporterait un sentiment de justice auprès de tous les bénéficiaires. Il s'agit-là de mettre fin à la tarification des SAAD et passer « éventuellement » en logique de CPOM pour des cas spécifiques (interventions auprès de publics très fragiles, ou sur des territoires nécessitant un financement spécifique). Il est à noter qu'un taux unique assainirait également les finances publiques, en assurant un équilibre financier des acteurs du domicile.
2. l'ensemble des structures à l'aide sociale (préambule à l'ouverture des CPOM) devrait pouvoir bénéficier de l'habilitation. A ce titre, tous les SAAD devraient pouvoir « accueillir » les ressortissants à l'aide sociale.
3. les CPOM devraient pouvoir être ouverts à toutes les structures, sur la base de conditions d'accès et d'admission identiques pour tous (associations ou privées).
4. la création d'un guichet unique pour assurer le suivi des dossiers des bénéficiaires permettrait de résoudre un certain nombre de blocages. A cet égard, les « maisons de l'autonomie » devraient pouvoir devenir le centre ressources des professionnels, comme des bénéficiaires. Ceci simplifierait (pour l'utilisateur, et les familles) les démarches. Pour l'heure, les familles ont du mal à s'y retrouver dans l'ensemble des dispositifs qui ont été successivement déployés : Réseaux de santé, Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), MAIA, PAERPA, Plateformes Territoriales d'Appui...
5. un taux de TVA unique réduit pour tous (associatifs et privés) permettrait de générer plus de marge pour augmenter les salaires (suppression des taux à 20 et 10).

Pour échanger sur toutes ces propositions visant à sécuriser demain la prise en charge des plus fragiles, je reste bien évidemment à votre entière disposition.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.



Didier Le Gac
Député